



Cahier des charges
**Prestation d'une action de remobilisation des publics pour l'accès
et/ou le retour à l'emploi via le sport**

*Date limite de dépôt :
22 avril 2022*

I. Préambule et contexte

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), le taux de chômage est nettement supérieur à la moyenne nationale. Sur la métropole dijonnaise, les QPV accueillent peu d'emploi alors que la métropole en présente 33 000 de plus que d'actifs occupés.

Les publics particulièrement touchés sont les femmes, les plus de 45 ans et les jeunes qui sont plus exposés aux freins à l'emploi. Le taux d'activité des habitants dans les quartiers prioritaires est plus faible que celui de l'ensemble des habitants de la métropole (79,2% contre 89,5% pour les femmes et 91,8% contre 94,2% pour les hommes) et de la France métropolitaine (87,4% pour les femmes et 94,1% pour les hommes).

Les différentes problématiques, notamment d'ordre social, auxquelles les publics sont confrontés représentent de véritables freins à l'emploi et impactent leur capacité de mobilisation. Dans un contexte de forte reprise économique, l'écart entre les potentialités des territoires et les besoins des entreprises se creuse.

Face à ce constat, et pour rester dans la continuité des actions engagées dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2022 dont l'objet est de réduire les inégalités en matière économique, sociale et urbaine entre ses territoires, Dijon Métropole a été labellisée Cité de l'emploi en 2021.

Cette démarche constitue un levier et une piste de solution via le renforcement de la collaboration entre tous les acteurs locaux signataires du contrat de ville ou non et agissant dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la formation. En effet, les cités de l'emploi se positionnent comme un outil collaboratif qui s'articule autour d'enjeux forts : renforcer l'accompagnement et la dynamique « d'aller-vers » ou « d'aller-avec » en partant de l'existant, identifier les risques de décrochage, améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi, etc.

Ainsi, face aux difficultés d'insertion que rencontrent plus spécifiquement les habitants des QPV de son territoire, aux non entrées et/ou sorties sans solutions des dispositifs portés par les acteurs du territoire, une action de remobilisation spécifique semble être plus que pertinente.

C'est en ce sens que Dijon Métropole dans le cadre de la labellisation Cité de l'emploi, s'associe avec la Préfecture de Côte-d'Or, le Conseil départemental, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS 21), la Ville de Chenôve et Creativ, pour l'organisation d'un événement inédit de mobilisation du public éloigné de l'emploi avec un job dating afin de renforcer le dispositif des clauses d'insertion qui pourraient être ciblées dans le secteur du BTP et de la propreté.

II. L'objet de notre demande

Parti de ce contexte, l'état des lieux mis à l'épreuve d'un diagnostic territorial fait émerger des besoins importants pour l'accès et le retour à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires.

Notre demande consiste à mettre en place une action innovante favorisant la mobilisation des publics. Une action à travers le sport et les possibilités qu'il offre en terme de mobilisation, d'investissement, de dépassement de soi etc., mais aussi avoir un lieu d'écoute et de parole tout en valorisant les potentiels de créativité autour de pratiques sportives innovantes et conviviales.

III. Les objectifs de notre demande

Cet évènement qui pourrait se tenir à la fin de l'été (septembre) durant quelques semaines (5 à 6 semaines si cela semble cohérent), ciblera spécifiquement les demandeurs d'emplois, habitants des QPV âgés de plus de 26 ans.

Les enjeux de cet évènement sont de divers ordres, il s'agit :

- Repérer des personnes qui ne sont ni en emploi ni en formation, et qui ont besoin d'un accompagnement pour trouver des solutions,
- Capter, mobiliser et accrocher les publics
- Ouvrir le champ des possibles en terme de projets professionnels : recherche d'emploi, projet de formation, etc
- Montrer les possibilités offertes par les clauses d'insertion sur les secteurs/métiers ciblés : BTP, Propreté,

A la lecture de ces enjeux, les objectifs opérationnels de cet évènement sont :

- D'organiser des ateliers sport pour repérer et remobiliser les publics décrocheurs ou dits « invisibles » qui ne font plus recours au droit commun, qui n'entrent plus ou sortent des dispositifs sans solutions positives ;
- De préparer à l'emploi avec un travail sur les soft skills des participants au travers d'activités sportives réalisées et d'évaluer les compétences pour leur faire prendre conscience de leurs potentialités et de leurs atouts (compétences sociales, comportementales, aptitudes, etc.) ;
- D'accompagner les publics pour l'accès et/ou le retour à l'emploi ou à la formation ou à un parcours d'insertion dans les dispositifs portés par les acteurs : Pôle emploi, Mission locale, PLIE, Clauses d'insertion, etc ;

- D'accompagner les entreprises partenaires pour relier ces atouts avec les exigences attendues par les professionnels et aux compétences nécessaires à l'exercice des métiers du secteur du BTP et de la propreté.

Construit autour d'un fil conducteur - **la remobilisation et l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi** - cette action proposera aux publics de partir de leurs besoins lors des ateliers et de voir selon les opportunités disponibles, quelles propositions concrètes leur faire en lien avec leurs projets professionnels, tout cela en pratiquant du sport.

Cet évènement se tiendra dans **la Commune de Chenôve** (lieu exact à confirmer).

Le contenu et les animations qui seront proposés aux visiteurs s'articulent autour des axes suivants :

- Ateliers sportifs
- Évaluation des compétences
- Job dating

L'étape « Job dating » permettra aux visiteurs de découvrir le dispositifs des clauses d'insertion à travers des rencontres avec des professionnels et les entreprises présents à l'évènement.

L'objet de la présente prestation sera de proposer une action d'accompagnement sur mesure adaptée au public afin de donner une piste de solution et voir comment mieux accompagner la personne dans les dispositifs existants sur le territoire en :

- Ciblant les ateliers en fonction des métiers et des offres des entreprises qui seront présentes
- Accentuer sur les softs skills recherchées
- Élaborer une carte des compétences pour chaque personne, ce qui va lui servir comme CV pour la suite au moment du job dating
- Faciliter le lien entre le sport et l'insertion

IV. Le public cible de l'action

Pour les cibles de cette action, il s'agit des publics pour lesquels il n'y a que peu de dispositifs spécifiques ou qui peinent à être pris en charge dans un dispositif.

Ce sont les demandeurs d'emplois, habitants des QPV âgés de plus de 26 ans.

V. Les livrables attendus

Les livrables attendus pour apporter une réponse à ce cahier des charges sont les suivants :

- Une proposition d'un rétroplanning type pour les différentes actions listées ci-dessus
- Les éléments constitutifs de la prestation proposée
- Les prix et budget maximum
- Et tous les éléments permettant de mieux saisir la prestation (exemple : grille d'entretien d'évaluations des compétences)

VI. Calendrier

Si vous souhaitez répondre à ce cahier des charges, nous vous invitons à y répondre par mail à cvan-overstraeten@creativ21.fr / bdia@creativ21.fr d'ici le 22 avril 2022.

VII. Contenu de la réponse

La réponse sera transmise sous format PDF aux adresses suivante : cvan-overstraeten@creativ21.fr / bdia@creativ21.fr

- Présentation du prestataire.
- Proposition de réponse au cahier des charges.
- Références du prestataire sur des prestations de ce type.
- Coût de la prestation en HT / TTC.

VIII. Décision de l'attribution.

Les dossiers des candidats seront examinés courant/fin mois de mai.

Si besoin, le comité technique pourra auditionner les prestataires candidats qui présenteront leur offre via une visioconférence.

La prestation sera attribuée au candidat qui aura présenté l'offre la plus avantageuse au vu des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%, appréciée au regard du dossier fourni : compréhension de la demande, pertinence de la réponse apportée, expériences en lien avec le contenu de la demande.
- Prix : 40%.

IX. Facturation et paiement.

Le paiement s'effectuera sur la base d'une facture établie en original libellé au nom de CREATIV' :

Creativ'
17 avenue Champollion
21 000 DIJON